

REPONSE DES SERVICES DE L'UE SUR LES RECOMMANDATIONS DE L'EVALUATION DE LA COOPÉRATION DE L'UE AVEC LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE (2014- 2020) ¹

| REPONSES DES SERVICES DE L'UE -Novembre 2021 – (I) ACCEPTEE (ii) ACCEPTEE PARTIELLEMENT (III) REFUSEE, IV) ACTIONS) | REPONSES DES SERVICES DE L'UE - Un an plus tard (I) ACCEPTEE (ii) ACCEPTEE PARTIELLEMENT (III) REFUSEE, IV) ACTIONS) |
|---|---|
| <p>RECOMMANDATION 1 : Mettre en place et assurer un suivi systématique d'une stratégie unique de coopération pays de l'UE; celle-ci doit servir à structurer l'ensemble des appuis fournis dans le pays tout en les intégrant dans le cadre d'une approche régionale.</p> <p><i>Priorité : Haute importance à l'horizon court terme.</i></p> <p><i>Responsabilité pour la mise en œuvre: SEAE, DG INTPA, DUE.</i></p> <p><i>Autres acteurs pouvant soutenir la mise en œuvre: Ministère de l'économie SG, DG ECHO, DG MARE, DG HOME, DG REGIO, DG TRADE, DG ENV, DG GROW.</i></p> | |
| <p><u>RECOMMANDATION ACCEPTEE PARTIELLEMENT</u></p> <p>Le cadre juridique qui prévoit les obligations, ne prévoit pas l'établissement d'un vaste cadre stratégique de coopération couvrant toutes les politiques de l'UE et les différents instruments qui les servent. Compte tenu du côté multidimensionnel de l'action de l'UE, du recours à des politiques différentes dans le cadre du vaste partenariat UE-Mauritanie, politiques dont les objectifs diffèrent, soutenus par des instruments différents, la faisabilité de la mise en œuvre d'une telle recommandation soulève des questions et l'application de cette recommandation dépasse le cadre de la coopération UE-Mauritanie. Une telle décision, si elle était envisagée, devrait plus largement s'appliquer aux autres partenaires de l'UE et devrait faire l'objet d'une décision politique, un peu à l'instar de ce qui est fait pour les pays partenaires de la zone géographique de la Direction générale 'Politique européenne de voisinage et négociations d'élargissement' (DG NEAR) qui établit des priorités stratégiques pour une période donnée adoptées par le Conseil.</p> <p>L'UE façonne et adapte de manière stratégique la dynamique et les tendances mondiales. Cette approche englobe les aspects extérieurs des politiques internes de l'UE, couvrant en particulier les grandes priorités politiques de la Commission: le Pacte vert (y compris le changement climatique, l'environnement, l'énergie et les systèmes alimentaires), la transformation numérique et technologies des données, les alliances pour une croissance durable et des emplois décents (y compris le commerce et investissements), l'amélioration de la gestion et de la gouvernance des migrations, partenariats en matière de migration, et la gouvernance, la paix et la sécurité (y compris les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit), ainsi que d'autres priorités de l'action extérieure, et au fur et à mesure qu'elles pourraient apparaître. La coopération de l'UE est guidée par l'agenda 2030 et les objectifs de développement durable, l'accord de Paris, le programme d'action d'Addis-Abeba, la stratégie globale pour l'Union européenne, la politique étrangère et de sécurité, le nouveau consensus européen pour le développement et la stratégie intégrée de l'UE au Sahel.</p> | |

¹ Les recommandations sont extraites du rapport final publié [ici](#)

| | |
|--|--|
| <p>Dans ce contexte, l'UE fait un usage stratégique de tous les instruments qui sont à sa disposition. Le nouvel instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale constitue la base juridique pour la programmation de la coopération avec les pays tiers pour la période 2021-2027 ; il est axé sur les politiques et représente un changement radical par rapport au cadre antérieur. Il remplace et fusionne la plupart des anciens instruments de financement extérieur, y compris le Fonds européen de développement. Cet instrument repose sur le principe de la «géographisation». Cela signifie que les actions devraient de préférence être mises en œuvre au moyen de programmes géographiques afin de favoriser la cohérence et l'efficacité et que la majeure partie de la coopération se concrétise dans les pays et régions par l'intermédiaire de programmes géographiques prenant également en compte les priorités thématiques. Conformément au principe de subsidiarité, le niveau de mise en œuvre le plus approprié pour les priorités de l'UE sera soit national soit régional/multi-pays. La programmation régionale comprend des priorités qui sont traitées plus efficacement au niveau régional/multi-pays et est complémentaire à la programmation pays/nationale. C'est dans ce cadre que les documents de programmation pour la période 2021-2027 ont été préparés.</p> | |
| <p>RECOMMANDATION 2 : Améliorer l'adéquation au contexte de la stratégie de coopération avec un double ancrage institutionnel et local incluant une composante plus forte d'appui à la base. Cette adéquation au contexte passe aussi par une articulation renforcée des appuis institutionnels avec des résultats opérationnels, une formulation plus réaliste, une meilleure prise en compte de la complexité multiculturelle et linguistique arabophone, de la démographie, et la poursuite d'approches innovantes adaptées spécifiquement au contexte.</p> <p><i>Priorité : Haute importance à l'horizon court terme.</i></p> <p><i>Responsabilité pour la mise en œuvre : SEAE, DG INTPA, DUE.</i></p> <p><i>Autres acteurs pouvant soutenir la mise en œuvre : Ministère de l'économie.</i></p> | |
| <p>RECOMMANDATION ACCEPTEE : L'UE cherche systématiquement à améliorer l'adéquation de sa stratégie de coopération au contexte y compris par une meilleure prise en compte des spécificités socio-culturelles et des acteurs au niveau local. Dans le cadre du processus de consultation qui a abouti au programme indicatif pluriannuel 2021-2027, diverses consultations avec les autorités nationales, les États membres présents à Nouakchott (France, Allemagne et Espagne), d'autres partenaires au développement, la société civile, ainsi que les leçons retenues des cycles passés (10^e et 11^e Fonds européen de développement et Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique) ont mené à l'identification de trois domaines prioritaires d'intervention qui permettent également de capitaliser sur diverses réformes structurelles bien engagées avec et par les autorités du pays partenaire. Ces bases, identifiées comme éléments essentiels de réflexion par tous les acteurs, sont effectivement porteuses d'espoirs de changement si des efforts sont poursuivis dans le cycle 2021-2027.</p> <p>A titre d'exemple, la table ronde de Néma (27/11/2021) a été une étape importante pour l'Alliance Sahel, contribuant de manière significative à la mise en œuvre effective de l'approche territoriale intégrée, facilitant le dialogue avec tous les partenaires actifs dans le Hodh Ech Chargui (zone prioritaire de la Mauritanie) et une opportunité pour passer des messages politiques communs et pour rendre l'impact de l'Alliance Sahel plus visible.</p> | |

RECOMMANDATION 3 : Renforcer le partenariat avec les structures étatiques aux différents stades du cycle de programmation.

Priorité : Haute importance à l'horizon court terme.

Responsabilité pour la mise en œuvre: DUE, SEAE, DG INTPA et autres DGs concernées, Gouvernement dont, Ministère de l'économie et autres ministères sectoriels.

RECOMMANDATION ACCEPTEE : L'engagement de l'état partenaire au niveau de la programmation, des projets et des réformes ciblées est une précondition indispensable à l'action de l'UE. Le partenariat de l'UE avec la Mauritanie se fonde sur le principe d'appropriation, et les autorités mauritaniennes sont impliquées au niveau de la définition de la programmation et la mise en œuvre afin de s'assurer que les actions répondent au mieux aux besoins, préoccupations et défis. Ces échanges et cette implication sont déjà largement menées en continu avec des structures étatiques. Le dialogue politique qui est mené régulièrement permet de renforcer l'implication de l'État dans l'identification et mise en œuvre des interventions financées par l'UE. Ce dialogue se tient à différents niveaux. Un dialogue est effectué également dans le cadre de la revue annuelle du Partenariat UE-Mauritanie qui présente les éléments clés des différentes actions mises en œuvre.

RECOMMANDATION 4 : Consolider la cohérence et les synergies au niveau interne pour la convergence des interventions et l'opérationnalisation du nexus, et au niveau externe avec les États membres, Partenaires Techniques et Financiers et bailleurs non traditionnels:

- niveau interne, entre les secteurs, les Directions Générales, avec les Délégations de l'Union Européenne des pays frontaliers, afin d'accroître l'opérationnalisation du triple Nexus Humanitaire-Développement-Paix via une meilleure identification et une exécution conjointe.
- niveau externe, soutenir la capitalisation sur les avantages comparatifs des EM, continuer les efforts pour assurer la coordination, complémentarité et cohérence des approches avec les autres PTF et appuyer l'engagement des bailleurs non-traditionnels autour des stratégies nationales avec le soutien du gouvernement et des acteurs nationaux.

Priorité : Importance moyenne à l'horizon moyen terme.

Responsabilité pour la mise en œuvre: DUE des pays suivants Mauritanie, Sénégal, Mali, et Algérie, DG INTPA (unité Joint Programming), DG ECHO, DG Trade, DG Regio, DG Trade, États membres.

Autres acteurs pouvant soutenir la mise en œuvre: DG HOME, Ministère de l'économie.

RECOMMANDATION ACCEPTEE : Cette recommandation va dans le sens de la nouvelle stratégie intégrée de l'UE au Sahel qui a été validée en avril 2021. Il est effectivement important de renforcer l'identification des synergies entre projets et secteurs, et l'implication des parties prenantes tant internes telles que les Directions générales concernées et parties prenantes externes aux différents stades de la programmation.

Des structures jouent un rôle clé, notamment l'Alliance Sahel créée en 2017, et qui vise à une coordination renforcée pour apporter une réponse adaptée aux défis rencontrés par les pays membres du G5 Sahel. Les membres de l'Alliance Sahel (France, Allemagne, UE, Banque mondiale, Banque africaine de développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Luxembourg, Danemark, Pays-Bas, Banque européenne d'Investissement, Norvège et Suède en tant que membres de plein exercice) ont choisi de guider leur action selon quatre principes clés: un ciblage de leur action sur des secteurs prioritaires, une redevabilité entre partenaires sur des objectifs partagés, de nouveaux modes d'action innovants et plus flexibles et un engagement particulier dans les zones vulnérables et fragiles. Par ailleurs, la

| | |
|--|--|
| <p>Coalition pour le Sahel, annoncée lors du sommet de Pau le 13 janvier 2020, par les chefs d'États de la France et du G5 Sahel, vise à apporter une réponse collective et solidaire à la crise au Sahel en rassemblant les actions conduites par les États du G5 Sahel et leurs partenaires internationaux.</p> <p>L'approche Team Europe a inspiré le positionnement collectif de l'UE au sein de l'architecture financière européenne pour le développement et met l'accent sur une plus grande coordination et une approche inclusive de tous les États membres. Des réunions des chefs de mission UE et EM résidents ont lieu mensuellement à Nouakchott afin de renforcer échanges et la coordination.</p> | |
| <p>RECOMMANDATION 5 : Renforcer les mécanismes de suivi et ajuster les interventions afin d'accroître la redevabilité mutuelle et l'efficacité ainsi que pour identifier les effets consolidés de la stratégie et structurer davantage l'implication des agences de coopération des États membres.</p> <p><i>Priorité : Haute importance à l'horizon moyen terme.</i></p> <p><i>Responsabilité pour la mise en œuvre SEAE, DG INTPA, DUE.</i></p> <p><i>Autres acteurs pouvant soutenir la mise en œuvre: Ministère de l'économie.</i></p> | |
| <p>RECOMMANDATION ACCEPTEE : La nouvelle stratégie intégrée de l'UE au Sahel est basée sur le principe de la redevabilité. Face à la nécessité d'obtenir des résultats concrets dans les meilleurs délais, l'UE souhaite inscrire son action dans un partenariat basé sur la responsabilité de chaque partenaire de remplir ses engagements. Cette redevabilité mutuelle repose sur un dialogue politique étroit et permanent permettant d'avancer sur des points prioritaires, définis conjointement, dans un climat de confiance. Elle vise à inciter la réalisation d'objectifs concrets et mesurables, en particulier dans les domaines de la gouvernance, de l'État de droit, et de la lutte contre la corruption et l'impunité.</p> | |
| <p>RECOMMANDATION 6 : Renforcer la professionnalisation et la crédibilité de la société civile dans les secteurs stratégiques, et étendre les actions « pilotes » de développement territorial, de protection des droits humains, d'autonomisation socio-économique des femmes, de responsabilisation et insertion économique des jeunes, et l'appui aux réformes des finances publiques.</p> <p><i>Priorité : Haute importance à l'horizon moyen terme.</i></p> <p><i>Responsabilité pour la mise en œuvre : DG INTPA.</i></p> <p><i>Autres acteurs pouvant soutenir la mise en œuvre: DUE, États membres, Ministère de l'économie, Ministères sectoriels.</i></p> | |
| <p>RECOMMANDATION ACCEPTEE : La nouvelle stratégie intégrée de l'UE au Sahel réaffirme une forte implication des acteurs locaux afin que l'impact de l'aide soit le plus important possible. Par ailleurs, des mesures d'appui à la société civile sont prévues dans le programme indicatif pluriannuel avec notamment une intégration de la perspective de genre. L'UE appuie les réformes des finances publiques et soutient la société civile dans ce domaine (transparence budgétaire). Des actions notamment dans le domaine de la protection des droits humains, de l'autonomisation des femmes, et d'appui aux réformes des finances publiques seront poursuivies au cours de la période 2021-2027.</p> | |

RECOMMANDATION 7 : Renforcer le traitement des risques sécuritaires immédiats avec un cadre stratégique d'ensemble, le ciblage des flux transfrontaliers et la convergence des appuis nationaux des différents pays concernés.

Priorité : Haute importance à l'horizon court terme.

Responsabilité pour la mise en œuvre : DUE, SEAE, FPI, DG INTPA.

Autres acteurs pouvant soutenir la mise en œuvre : DG HOME, Ministère de l'économie, États membres.

RECOMMANDATION ACCEPTEE PARTIELLEMENT

La lutte contre l'insécurité, le terrorisme, le crime organisé et les trafics illicites sont des priorités politiques de l'UE dans les pays du Sahel. Les documents de stratégie pays dans le cadre du Fond européen de développement et le programme indicatif pluriannuel pour 2021-2027 intègrent largement les dimensions de sécurité en lien avec le développement. La programmation régionale pour l'Afrique sub-saharienne sous l'instrument NDICI comprend parmi les domaines prioritaires : gouvernance, paix et sécurité. Conformément à ses priorités, l'UE prend en considération, les politiques et stratégies nationales et régionales au Sahel, ainsi que la contribution des organisations régionales. Les efforts de l'UE dans ce domaine s'ajoutent aux efforts entrepris dans le cadre du G5 Sahel et de la Coalition pour le Sahel, notamment le Partenariat pour la Sécurité et la Stabilité au Sahel coordonnée par l'UE. La recommandation fait référence à l'établissement d'un cadre stratégique d'ensemble dont les contours ne sont pas clairs.

RECOMMANDATION 8 : Favoriser une approche plurisectorielle et transfrontalière de la migration en lien avec le développement économique du pays et le renforcement de l'État de droit dont la prise en compte des vulnérabilités des populations migrantes.

Priorité : Haute importance à l'horizon court terme.

Responsabilité pour la mise en œuvre : DUE, DG INTPA.

Autres acteurs pouvant soutenir la mise en œuvre : Ministère de l'Intérieur, Ministère des Affaires Étrangères, Ministère de l'économie, DG HOME, États membres.

RECOMMANDATION ACCEPTEE : L'intervention de l'UE en Mauritanie dans le domaine de la migration vise d'abord à renforcer les capacités de pilotage, de suivi et de coordination du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation en particulier pour la mise en œuvre des documents stratégiques et plans d'action comme la Stratégie Nationale de Gestion de la Migration, le plan d'action stratégique du ministère et la Stratégie de l'Action de l'État en mer, y inclut la récolte et l'analyse des données. Pour la période 2021-2027, la dimension migratoire sera intégrée dans les différents secteurs pertinents définis dans le programme indicatif pluriannuel. L'approche transfrontalière est explorée côté UE en termes d'outils de mise en œuvre. L'Initiative Équipe Europe régionale concernant la route migratoire Atlantique couvrant entre autres la Mauritanie part d'une approche axée sur « l'ensemble de la route » dont les pays frontaliers de la Mauritanie, les pays du G5, du Maghreb et d'Afrique de l'Ouest concernés.

| | |
|--|--|
| <p>RECOMMANDATION 9 : Consolider les acquis du programme d'appui dans le secteur de la santé en matière de partenariat, d'appui aux réformes structurantes et à la poursuite de la couverture santé universelle selon ses trois grandes dimensions (offre, demande et qualité des soins). <i>Priorité : Haute importance à l'horizon court terme.</i> <i>Responsabilité pour la mise en œuvre: DG INTPA, DUE.</i> <i>Autres acteurs pouvant soutenir la mise en œuvre: Ministère de la santé.</i></p> | |
| <p>RECOMMANDATION ACCEPTEE : En continuité avec les actions menées dans le secteur de la santé et financées par le 11e Fonds européen de développement, l'appui en matière de santé sera poursuivi au cours de la période 2021-2027 en vue d'améliorer et de rendre plus équitable l'accès aux soins de santé de qualité pour toute la population en particulier la plus vulnérable, en ligne avec la Politique Nationale de Santé et pour atteindre la couverture santé universelle à l'horizon 2030.</p> | |
| <p>RECOMMANDATION 10 : Poursuivre et renforcer l'approche actuelle de chaîne de valeur des projets dans le secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et l'agriculture durable aux niveaux central et déconcentré avec un cadre programmatique plus efficient et assumer pleinement le leadership de l'UE dans ce secteur ainsi que l'objectif de transition vers une économie verte et bleue. <i>Priorité : Haute importance à l'horizon court terme.</i> <i>Responsabilité pour la mise en œuvre: DG INTPA, DUE.</i> <i>Autres acteurs pouvant soutenir la mise en œuvre: Ministère du Développement rural, acteurs étatiques régionaux, Enabel.</i></p> | |
| <p>RECOMMANDATION ACCEPTEE : Les leçons apprises du premier projet financé dans le cadre du 11e Fonds européen de développement dans le domaine du développement rural ont servi à mettre en place une architecture de mise en œuvre plus réaliste, moins délétère, et plus porteuse de résultats pour les actions qui ont suivi. La transition vers une économie verte et bleue, en vue de permettre une croissance inclusive et durable est au cœur de la programmation pour 2021-2027, c'est à la fois un domaine prioritaire et une initiative Équipe Europe.</p> | |
| <p>RECOMMANDATION 11: Favoriser les opportunités de synergies et de leviers mutuels 'gagnant-gagnant' entre projets, notamment entre les financements dans le secteur de la 'sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'agriculture durable', des programmes de gestion durable des ressources naturelles, notamment des terres, de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées, et de l'insertion professionnelle après les formations techniques et professionnelles. <i>Priorité : Importance moyenne à l'horizon court terme.</i> <i>Responsabilité pour la mise en œuvre: DG INTPA, DUE.</i> <i>Autres acteurs pouvant soutenir la mise en œuvre: Ministère du Développement rural, Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et de la Réforme, Enabel, partenaires (p. ex. ILO-BIT, Oxfam pour le programme SAFIRE).</i></p> | |
| <p>RECOMMANDATION ACCEPTEE : Les synergies avec les programmes de gestion des ressources naturelles sont au cœur de l'action en cours «Alliance mondiale pour le changement climatique» (AMCC2). Par ailleurs, dans le programme indicatif pluriannuel 2021-2027, la gestion durable des ressources naturelles est un thème transversal commun à toutes les actions du domaine prioritaire « transition vers une économie verte et bleue ».Les interventions qui contribuent à l'initiative de la « La Grande Muraille verte » sont appuyées y compris par certains États membres dont la France et l'Espagne.</p> | |